



Meilleurs
Vœux

2010

BULLETIN MUNICIPAL



La Pierre au Diable

de SAINT DENIS D'ORQUES

1 Place de la Victoire

72350 ST DENIS D'ORQUES

Tél. 02 43 88 43 14

Décembre 2009 N°14

LE MOT DU MAIRE

En fin d'année, il est de coutume d'oublier le passé pour envisager un avenir serein.

Je ne voudrais bien sûr pas déroger à la règle et c'est avec plaisir que je vous offre mes vœux les plus sincères de santé, de joie pour vous et vos proches.

Néanmoins, je vais revenir brièvement sur l'année 2009 et vous informer de nos projets pour 2010.

Un certain nombre d'entre vous s'était étonné l'an dernier, de mon analyse sur la vue économique et financière ; pourtant les centrales d'achats ont encore écrasé un peu plus les producteurs sans faire baisser les prix et les banques ont réalisé des profits insolents et s'apprêtent à donner des super bonus à leurs dirigeants.

L'abandon du projet de la carrière de TORCÉ nous réjouit. La mobilisation de tous, la municipalité n'étant pas en reste, a aboutit à ce retrait. Il est vrai que ce projet qui voulait passer en force bafouait toutes les règles de la concertation et n'était pas acceptable pour notre collectivité au point de vue de l'utilisation de notre voirie.

Dans les jours qui viennent, le Parlement doit voter la loi de réforme des Collectivités Territoriales.

Deux volets principaux :

- 1) l'organisation territoriale :
Je ne rentrerai pas dans le débat, les principales options seront résumées en page 7 (vous pouvez aussi consulter le texte définitif en Mairie ou sur Internet)
- 2) la suppression de la taxe professionnelle.
Un impôt paraît toujours injuste à celui qui le supporte ; peut-être que toute notre fiscalité est à revoir. La taxe professionnelle est une recette des collectivités territoriales en compensation de certaines charges et nuisances supportées par la collectivité.
Sa suppression sans avoir prévu la compensation, c'est ce qui s'appelle « mettre la charrue avant les bœufs ». Que l'on ne me dise pas que cela pénalise la compétitivité de nos entreprises (l'autoroute, la carrière, les antennes téléphoniques ne se délocalisent pas) et les charges enlevées à certains seront répercutées sur d'autres. Il est vrai que certains utilisent l'impôt à loisirs. Il faut en rechercher les vraies causes (désengagement de l'Etat, mauvaise gestion, incompetence....)

En ce qui me concerne, je reste fidèle à ma ligne de conduite, une bonne gestion avec un recours raisonnable à l'emprunt et un taux de fiscalité dont la progression n'est pas supérieure à l'inflation réelle.

En 2009, nous avons voulu donner la priorité à la sécurité. Je comprends qu'il est toujours difficile d'accepter le changement de nos habitudes. Certaines de nos décisions n'ont pas toujours été comprises, mais sachez que nous devons composer avec la réglementation (Etat, conseil général, le coût et vous-même).

En 2010, nous continuerons le développement socio-économique de notre Commune garant de notre pérennité.

Si vous regardez quelques années en arrière (sans aller comme les photos présentées en pages 8 et 9), vous pouvez voir ce qui a été accompli (eau, assainissement, bâtiments communaux...) pour maintenir l'attractivité et le développement de notre cité.

C'est dans cette direction que je voudrais poursuivre l'action de notre Conseil Municipal.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite un bon Noël et Meilleurs Vœux pour l'année 2010.

Daniel MARTIN

COMICE, MARCHÉ DE L'ARTISANAT ET VIDE GRENIER



MEDAILLE MUSIQUE



Nous avons souhaité, La Musique Municipale et la Municipalité, remercier tout particulièrement Monsieur Michel LANOE pour son dévouement dans le cadre de la Musique depuis 40 ans.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Ne sortir qu'en cas de réelle nécessité,
- Les agents pratiquent les opérations de salage-sablage. Ils ne peuvent être dans tous les endroits au même moment. En cas de chute de neige importante, nos moyens techniques ne nous permettent pas d'intervenir dans toutes les situations.
- Les trottoirs doivent être dégagés. Même si les trottoirs appartiennent à la collectivité, ceux-ci doivent être praticables (responsabilité du riverain).

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

L'équipe municipale vous invite à l'échange des vœux le **vendredi 8 janvier à 20h** à la salle polyvalente. Le Maire vous accueillera, reviendra sur l'année 2009 et vous présentera les grandes orientations pour 2010.



CALENDRIER DES FÊTES

Janvier 2010 8 : Vœux du Maire 9 : Cinéma 13 : Galette des Aînés Février 3 : Galette AFN 14 : Loto école publique Mars 3 : Belote du Canton 5 : AG – CA 6 : Pêche à la truite 6 : Cinéma 14 : Elections régionales 20 : Théâtre 21 : Elections régionales (si 2^{ème} tour) 26 : Loto CA Avril 10 : Musique (atelier) 17 : Pêche truite 24 : Pêche truite 24 : Cinéma Mai 8 : Loto des Aînés Ruraux 9 : Célébration du 8 mai 15 : Pêche	Juin 12 : Barbecue Maison de Retraite 26 : Kermesse école publique Juillet 10 : Fête nationale avec feu d'artifice Soirée Moules Frites (C.A.) Août 22 : Fête Communale : Comice, Vide Grenier et Marché de l'artisanat Septembre 11 : Cinéma Octobre 10 : Repas CCAS 16 : Dizaines 22 & 24 : Belote de l'école publique Novembre 6 : Cinéma 13 : Concert de la musique (Ste Cécile) 14 : Célébration du 11 novembre 20 : Soirée de la Musique 27 : Téléthon Décembre 4 : Belote UNC/AFN 8 : Repas des aînés 15 : Travaux Manuels 19 : Noël des enfants 31 : Réveillon du nouvel an (C.A)
--	--

INFO-SERVICES

Mairie : Tél : 02-43-88-43-14 - Fax : 02-43-88-21-08 e-mail : mairiestdenisdorques@wanadoo.fr Lundi, mardi, jeudi 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h - Samedi de 8h30 à 10h Permanence des élus : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h à 12h Bascule : 16€ l'année ou 5€ la pesée Garderie périscolaire : 7h30 le matin-18h15 le soir Agence Postale : Tel : 02-43-88-43-72 Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et samedi de 10h15 à 12h	Bibliothèque : (1^{er} étage de la mairie) Ouverte à tous et prêt gratuit : - mardi, mercredi et vendredi de 11h à 12h <u>Vacances scolaires</u> : uniquement le mercredi matin. Déchetterie : Lundi, jeudi, samedi 9h à 12h Vendredi, samedi 14h à 17h Ramassage des ordures ménagères Il s'effectue le mercredi matin de bonne heure. Il est souhaitable de les sortir la veille. Si votre sac n'a pas été ramassé, vérifiez que celui-ci contient seulement des déchets ménagers
--	--

ETAT CIVIL

Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent de la naissance de :



- Tom BELLANGER le 23 décembre 2008
- Nathan RIVOIRE le 2 mai
- Sullivan LEFEUVRE le 28 juin
- Thibault GIRAL le 6 juillet
- Romain DELHOMMOIS le 12 août
- Anna AGESNE le 2 octobre
- Luna JORGE-DUTRANNOY le 9 octobre
- Pauline CLERET le 4 novembre



Présentent tous leurs vœux de bonheur à :

Daniel LERNON et Brigitte GOUTARD unis le 9 mai
Benjamin HENRY et Maria VASQUEZ POLIT unis le 9 mai
James LEROY et Carole RICHARD unis le 18 juillet
Jérôme JACOB et Sabrina BRINDEAU unis le 22 août



Prennent part à la peine des familles pour

ceux et celles qui nous ont quittés :

- Jacques BOLLENS le 20 janvier
- Madeleine DENIS le 13 mars
- Jacqueline ROUSSEL le 24 mars
- Daniel ANDRÉ le 2 avril
- Roger HÉRISSON le 18 avril
- Germaine DASSÉ le 25 mai
- André FLEURY le 30 juin
- Louis CHAUXEAU le 22 juillet
- Henri BERTRAND le 22 août
- Simone BRUGNON le 2 octobre
- Maurice GUYON le 12 octobre
- Claire BIGOT le 28 octobre
- Jacques MARICHEZ le 17 novembre

(Veuillez nous excuser pour un éventuel oubli)

LISTE ELECTORALE

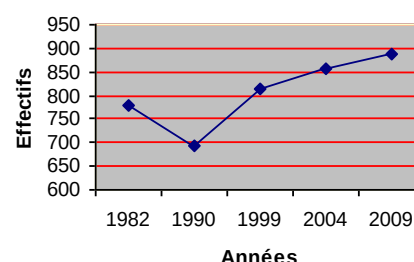
Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire à la Mairie aux heures d'ouverture **avant le 31 décembre 2009** : se munir d'une pièce d'identité.

POPULATION



Années	1982	1990	1999	2004	2009
Effectifs	779	693	815	858	889

Evolution de la population



TARIFS 2010

	TYPE DE SERVICE	Tarif 2009	Vote du Conseil pour 2010
1	Concession cimetière 15 ans	65.00	67.00
2	Concession cimetière 30 ans	119.00	122.00
3	Concession cimetière 50 ans	174.00	179.00
4	SDDO- Vin d'honneur	75.00	80.00
5	SDDO – Location 1 jour (gde salle)	240.00	250.00
6	SDDO – Location 2 jours (gde salle)	400.00	410.00
7	SDDO – Location 3 jours (gde salle)	460.00	480.00
8	Chauffage la journée (gde salle)	50.00	52.00
9	Location vaisselle – 100 invités	45.00	47.00
10	Location vaisselle + de 100 invités	80.00	83.00
11	Réunion longue (grande salle)	120.00	125.00
12	Réunion courte d'1 à 2 H. (grande salle)	80.00	90.00
13	Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)	80.00	90.00
14	Terre végétale m3 (suivant disponibilité)	4.00	5.00
15	Terre végétale m3 (chargée et suivant disponibilité)	10.00	12.00
16	Stère de bois	9.00	9.00
17	Tarif horaire agents communaux	30.00	32.00
18	Tarif horaire tracto-pelle	40.00	40.00
19	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	22.00	23.00
20	Tarif de 1 à 10 photocopies	0.30	0.30
21	Tarif de 11 à 20 photocopies	0.25	0.25
22	Tarif de plus de 20 photocopies	0.15	0.15
23	Branchement assainissement collectif	950.00	1000.00
24	Tarif journée ouverture pêche	6.00	6.00
25	Tarif journée truite	6.00	6.00
26	Tarif journée saison pêche	5.00	5.00
27	Prix carte saison pêche	32.00	32.00
28	Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11.00	11.00
29	Tarif enfant – 12 ans pour la journée	1.60	1.60
30	Prix Heure garderie -- 1 seul enfant	1.65	1.70
31	Prix Heure garderie à partir du 2ème enfant	1.20	1.25
32	Prix Heure garderie à partir du 3ème enfant	0.85	0.90
33	Fax (la page)	1.00	1.00
34	Forfait rebranchement après coupure d'eau	35.00	40.00
35	Branchement nouveau compteur d'eau	500.00	500.00
36	Tables et bancs	20.00	25.00
37	Suppression de compteur	80.00	100.00
38	Intervention ponctuelle (eau, chiens, divers)	30.00	30.00
39	Bascule annuel	17.00	18.00
40	Bascule unique	6.00	6.00

PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Alors, que propose le Gouvernement ? La réforme poursuit une triple ambition : simplifier, démocratiser et adapter notre organisation territoriale.

- Simplifier tout d'abord.

Rapprocher départements et régions, c'est toute l'ambition de la création d'un nouvel élu local, le **conseiller territorial**, qui siègera à la fois au sein du conseil général de son département d'élection et au sein du conseil régional. Il sera élu selon un scrutin majoritaire uninominal à un tour dans des cantons élargis avec une dose de scrutin proportionnel de liste au niveau départemental.

En matière d'intercommunalité, le Gouvernement se fixe donc trois objectifs : **la couverture intercommunale intégrale du territoire français à l'horizon du début de l'année 2014**, la **rationalisation des périmètres des structures intercommunales** (EPCI, syndicats, pays) à la même échéance, **l'approfondissement de l'intercommunalité à travers la rénovation de son cadre juridique**. Dans cette perspective, les Préfets seront chargés d'élaborer, pour la fin de l'année 2011, au terme d'une large concertation, des schémas départementaux de coopération intercommunale qui seront soumis à la commission départementale de la coopération intercommunale dont la composition est renouvelée et les pouvoirs renforcés.

- Renforcer la démocratie locale ensuite : deux dispositions.

La première, c'est **l'élection au suffrage universel direct des délégués des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics à fiscalité propre**. Pour les communes de plus de 500 habitants, le Gouvernement a rejeté l'idée d'un scrutin spécifique pour lui préférer celui d'un fléchage dans le cadre des élections municipales, les premiers de liste siégeant à la fois au conseil municipal et au conseil communautaire. Pour les communes de moins de 500 habitants, les délégués sont le Maire et les conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau établi lors de l'élection de la municipalité.

La deuxième est l'abaissement du scrutin de listes aux communes de plus de 500 habitants.

- Adapter notre organisation territoriale aux défis de notre temps.

Avec la suppression de la taxe professionnelle, l'année 2010 sera une année neutre pour les collectivités locales. En 2011, les collectivités territoriales bénéficieront de nouvelles ressources de substitution dont la répartition entre les différents niveaux de collectivités est débattue en ce moment au Parlement, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2010.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Garçons et Filles doivent se faire recenser dans les 2 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire en se rendant à la Mairie avec le livret de famille.

Une attestation de recensement leur sera remise : cette attestation sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...).

St DENIS d'Hier...



...et d'Aujourd'hui



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

REUNION DU 2 février 2009

Résultat d'appel d'offre

Ruelle au portier

Monsieur le Maire lit le procès verbal de l'ouverture des offres. L'entreprise CHAPRON a été retenue pour un montant de 28109 € TTC.



Résultat consultation travaux place de la Mairie

6 entreprises ont répondu. L'entreprise CHAPRON a été retenue pour un montant de 21 662,55€ TTC.



Rencontre avec le service des routes du Conseil Général pour la sécurisation du RD357

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les services du Conseil Général le 18 décembre 2008. Il présente un projet de sécurisation de la RD357 qui reçoit l'approbation du conseil.

Attribution logement notre dame

Les logements seront attribués par les membres du CCAS commune.

REUNION DU 27 février 2009

Règlement du service d'eau

Le Conseil Municipal approuve le règlement du service d'eau. Il sera joint aux factures d'eau et est consultable en Mairie.

DGE 2009 - Aménagement sécurité RD 357

Le Conseil Municipal considère la circulation dangereuse sur l'axe principale de la Commune et demande au Maire l'amélioration de la sécurité sur la RD 357 et la création de trottoirs rue d'Orques.

Le Conseil Municipal accepte le projet pour un montant de 94 600,00€ H.T. qui sera financé par emprunt pour 30 000€, DGE 37 840€ et par le budget général de la commune pour 45 301,60€ (dont 18 541,60€ de TVA).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DGE 2009.

Création d'un budget annexe pour les activités commerciales

Le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe pour gérer les activités commerciales.

Prix terrain communal zone artisanale

Monsieur le Maire présente les différents tarifs qui avaient été pratiqués. Il demande à chacun d'y réfléchir.

Taux imposition 2009

TFB: 12,27 % TFNB : 27,70 % TH: 10,77 % TP: 6,15 %

REUNION DU 14 avril 2009

Panneaux signalisation déviation 7,5T Route Sainte Suzanne

Monsieur le Maire présente les différentes offres. Le Conseil Municipal retient le moins disant qui est l'entreprise SAS Signalisation pour un montant de 2 854,96 € TTC.

Bâtiment communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives pour le permis de construire pour un bâtiment communal de 250m².

Agence postale - Changement volets et porte baraudage fenêtre

Le lancement de la consultation va être lancé pour le remplacement des volets, de la porte et du baraudage d'une fenêtre pour l'agence postale.

Aménagement sécurité RD 357

Monsieur le Maire lit les courriers reçus du Conseil Général nous demandant de prendre en compte leurs remarques.

REUNION DU 12 mai 2009

Appel d'offre trottoirs Rue d'Orques

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour l'aménagement des trottoirs de la rue d'Orques.

Demande subvention voyage scolaire

L'école sollicite une participation financière pour les sorties scolaires de fin d'année pour les différentes classes. Le Conseil Municipal décide d'accompagner à hauteur de 700€.



REUNION DU 29 juin 2009

Assistance technique : convention satèse

Monsieur le Maire présente le courrier du Conseil Général concernant une convention d'assistance technique pour la station d'épuration. Le coût est facturé 0,30€ par habitant, et les frais d'analyse sont à la charge de la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un an.

Contrat bascule

Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance de la bascule arrive à échéance. Vu le coût et le faible nombre de pesées, le conseil municipal choisi une vérification tous les 5ans.

Enquête publique de défrichement de la future carrière de Torcé-en-Charnie

Monsieur le Maire lit le courrier du collectif pour la sauvegarde du massif forestier de la Grande Charnie. Il informe que l'enquête publique est ouverte du 22 juin au 22 juillet à la mairie de Torcé et demande que chacun se positionne.

Gestion des déchets et gravats

Suivant la réglementation, nous ne pouvons accepter les gravats sur la commune. La déchetterie de Brains est équipée pour ceux-ci.

Désherbage

Suivant l'arrêté du 12 septembre 2006 applicable au 1^{er} janvier 2007, l'application de la réglementation des produits phytosanitaires et la protection de l'eau doit être respectée.

REUNION DU 21 juillet 2009

Appel d'offre « Aménagement rue d'Orques »

Monsieur le Maire informe que 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal choisit la variante avec les trottoirs en bitume.

L'ouverture de ce jour place l'entreprise COLAS la moins disante pour un montant de 39 130,75€ H.T. soit 46 800,38€ TTC la variante bitume porte le marché à 52 775,59€ TTC.

Appel d'offre « Signalisation panneaux école »

Monsieur le Maire informe que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

L'ouverture de ce jour place l'entreprise AXIMUM la moins disante pour un montant de 5 140,00€ H.T. soit 6 147,44€ TTC.

REUNION DU 2 septembre 2009

Aménagement RD 357 accès zone artisanale

Monsieur le Maire demande, avant de continuer le dossier, si tout le monde est d'accord pour l'installation de feux tricolores. Réponse oui à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les deux solutions. Hypothèse n°1 : 4 feux et Hypothèse n°2 : 4 feux et passage dans le terre-plein. Il est procédé au vote dont Monsieur le Maire ne prend pas part.

Hypothèse n°1 : 11 oui Hypothèse n°2 : 3 oui

(Il est demandé l'éventualité du déplacement d'un poteau.)

Calcul loyer logement

Monsieur le Maire présente une base de prix pour la location des appartements. Après discussion, il est procédé au vote.

Logement n° 3 : 36,08 m² loyer mensuel : 320€

Logement n° 2 : 36,31 m² loyer mensuel : 340€

Logement n° 1 : 49,30 m² loyer mensuel : 440€



Lancement des travaux de voirie 2ème tranche – lotissement de la forêt

Monsieur le Maire propose le lancement des appels d'offres pour les travaux de voirie à l'intérieur du lotissement de la forêt. Le Conseil Municipal donne un avis favorable

Diagnostic salle polyvalente

Monsieur le Maire informe du lancement des appels d'offres pour les travaux d'isolation de la salle polyvalente.

Enfouissement réseaux rue d'Orques

Nous avons reçu une proposition du Conseil Général le 31 août, compte tenu du refus en mars et des travaux qui doivent débuter prochainement, le Conseil Municipal ne retient pas l'enfouissement. Toutefois des fourreaux seront mis en place si les travaux étaient réalisés plus tard.

REUNION DU 9 octobre 2009

Rue d'Orques

Concernant le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 12 318,50€ HT soit 14 732,93€ TTC. Cette dépense sera imputée au compte 215.

Pose de fourreaux pour l'enfouissement futur des réseaux EDF et France Télécom. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 996€ HT soit 1 191,22€.

Logement notre dame

Le chantier se déroule suivant le planning des travaux. Une visite sur le chantier est prévue pour ceux qui le souhaitent le 22 octobre à 11h.



Feux aménagement carrefour RD 357

Suite aux trois offres reçues, le Conseil Municipal choisi l'offre de CEGELEC qui se décompose comme suit :

- Signalisation lumineuse 35 208,50 € HT soit 41 211,00 € TTC

- Déplacement d'un poteau 1 080,00 € HT soit 1 296,68 € TTC

(Les travaux des feux nécessitent le déplacement d'un poteau)

- Voirie effectuée par Ets COLAS 6 003,00 € HT soit 7 179,59 € TTC

Cette dépense est imputée en investissement au compte 21578.

Noël des enfants

Comme les années précédentes pour l'achat des cadeaux de Noël, le Conseil Municipal octroie 800€.

Curage ancienne lagune

Le curage de l'ancienne lagune a été effectué. Il pourra être déposé des déchets neutres (terre) après accord de la Mairie.



Remplacement d'une pompe

Le conseil municipal accepte le changement de la pompe au forage de la baratière pour un montant de 7 996,48€ HT soit 9 563,79 € TTC par l'entreprise SAUR.

Tarif prestation 2010 (voir en page n°6)

Prêt logements Notre Dame

En complément de la délibération n°2009/0049 du 02/09/2009, Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de l'emprunt d'un montant 180 000€ et aux conditions suivantes :

Durée : 20 ans Périodicité : Trimestrielle

Taux : Taux révisable Euribor 3 mois JOUR : index au 14/09/2009 + 0,80%
soit à ce jour 1,571%.

REUNION DU 13 novembre 2009

Prévision travaux 2010

- Viabilisation Lot forêt
- Salle polyvalente
- Bâtiment gare 250m²
- Enfouissement EDF & France Telecom (vieux bourg)

Enquête publique chemin montmartin (VC n°126)

Concernant le projet de vente du chemin montmartin, le Conseil Municipal décline la voie communale n°126 en chemin rural et autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique.

Aménagement paysager

Concernant l'appel d'offre pour un aménagement paysager, Monsieur le Maire présente les offres reçues.

Le Conseil Municipal décide une enveloppe de 5 000€ TTC maxi pour les travaux qui doivent être terminés pour la fin d'année.



Inscription de chemins de randonnée au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

- sollicite l'inscription au PDIRR des chemins pédestres (seulement) suivants :
 - CR 32 jusqu'à VC113 la roche à la buchetière 1660m
 - CR 29 de la D156 au C17 gilbedoux 1200m
 - CR 28 de la D156 au C17 Nauralle à Blandouet 1405m
 - CR 19 VC9 la hte gohonnière 1150m
 - CR 24 RD 198 au chaussis 1260m
 - CR 23 VC12 à VC4 1570m
 - C102 à la brosse 1130m
- Sollicite l'annulation du CR25 du Broussil et du CR26 du menu bois à Valifer

Enquête pour servitudes radioélectriques

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est ouverte du 16/11/2009 au 14/12/2009 concernant les servitudes radioélectriques.

Projet de réforme des collectivités territoriales

Monsieur le Maire fait part du projet de réforme des collectivités territoriales. Un document est remis à chacun.

Tarif assainissement 2010

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif d'assainissement à 1,05€/m³.

Tarif eau 2010

Le Conseil Municipal décide de conserver l'abonnement annuel soit 78,80 € et de fixer les tarifs de consommation d'eau comme suit :

Consommation	de 0 à 100 m³	de 100 à 1000 m³	+ de 1000 m³	cause fuite
Prix du m³	0,93 €	0,85 €	0,70 €	0,41 €

Jardinez sans pesticides c'est possible !

La pelouse



1 Contre la mousse et le trèfle :

- Tondez plus haut (7 cm)
- Utilisez un scarificateur pour aérer la mousse et aérer la terre.
- Régénérez les espaces nus à nu.

2 Contre les plantes à pivot (pissenlit, carotte sauvage...) :

- Arrachez manuellement (couteau à échenillage, bêche...)

... et pourquoi ne pas accepter une pelouse naturellement fleurie (pâquerettes, pissenlits...) qui de plus attire les insectes utiles au jardin ?

Les allées, cours, terrasses

Contre les herbes indésirables :

- Prenez des toiles géotextiles sous le sable dans les allées.
- Désherbez thermiquement à l'eau bouillante.
- Si on arrache manuellement les herbes indésirables.

et pourquoi pas des joints ou des allées enherbées ?

Les Fossés

- Tondez au faucheur et récupérez les déchets de fauche.

Les massifs ornementaux et floraux



1 Contre l'herbe dans les parterres :

- Paillez (feuilles mortes, tontes de pelouse riches, copeaux de bois...)
- Couvrez les plantes couvre-sol (petits pavements, marjolaine rampante, géranium tubulaire...)
- Si on arrache manuellement les herbes indésirables.

2 Contre les maladies :

- Surveillez les plantations et supprimez les parties contaminées.
- Privilégiez l'arrosage au pied des plantations plutôt qu'en aspersion.

3 Contre les ravageurs :

- Récupérez votre matériel accueillant pour les insectes utiles.

Choisissez de préférence des variétés de rosiers et d'hortensias résistants aux maladies et aux insectes nuisibles.

Jardinez sans pesticides c'est possible !

Le Potager



1 Contre les herbes indésirables :

- Paillez (tontes de pelouse riches, paille de céréales...)
- Pratiquez le faux semis
- Si on arrache manuellement (couteau à échenillage, bêche...) privilégiez un jour ensoleillé.

2 Contre les maladies et ravageurs :

- Découragez les limaces et escargots en élevant autour des légumes des cercles de bois, de la saumure de bois ou des cailloux d'osier.
- Recouvrez les tomates et courgettes en élevant des planches de bois ou des pots de fleur retournés.
- Posez des filets ou voiles anti-insectes pour protéger caillottes et filets des attaques de mouches.

Prévoir de recueillir plusieurs centimes de saumure de légumes de réserve pendant les mêmes années.

Le Verger



1 Contre l'herbe au pied des arbres :

- Plantez des plantes couvre-sol (gazon à racines, petites pervenches...)
- Entretenez régulièrement vos plants d'arbres (désherbage...)

2 Contre les maladies :

- Éliminez les branches, feuilles et fruits infectés.
- Aérez la ramure pendant l'hiver.

3 Contre les ravageurs :

- Posez des collages anti-fourmis en cas de présence de fourmis car elles favorisent le transport des pucerons.
- Installez des pièges à bruyère contre les vers des fruits sur pommes, poires, quetsches et coings.

... et si les dégâts persistent, demandez conseil à un spécialiste qui établira un diagnostic fiable.

Choisissez de préférence des variétés de légumes et d'arbres résistants. Privilégiez l'arrosage au pied des légumes et arbres adultes.

Jardinez sans pesticides c'est possible !

Les auxiliaires, les amis du jardinier.



1 Les auxiliaires sont de véritables amis pour le jardinier. Ils détruisent les limaces, escargots, chenilles, pucerons...

- Les larves de coccinelle et de syrphes mangent jusqu'à une centaine de pucerons par jour.
- Les larves de chrysopes sont des gros consommateurs de pucerons et d'acariens.
- La coccinelle, le perce-neige se nourrissent également de pucerons, de limaces, de chenilles, la coccinelle d'été, la chrysomèle d'été...



Attention si les pesticides détruisent les ravageurs, ils peuvent également tuer les auxiliaires ! Sachez les identifier pour les préserver.

2 Comment rendre son jardin accueillant ?

- Préférez une pelouse fleurie (des hautes et basses à fleurs persistantes (juncus, iris, sauges, thym, houx, rosier...) ; véritables réserves de nourriture pour de nombreux auxiliaires.
- Installez de petits abris (paille de foin, rochers, petits bords de bois glissés sous les haies...) ; abris... véritables réserves de nourriture pour les auxiliaires.

Mais prévoyez également l'eau pour les auxiliaires dans certains points de vente (coco de coccinelle, de chrysopa notamment).

Le saviez-vous ?

IL EXISTE DES PRODUITS DE TRAITEMENT BIOLOGIQUES

Contre les insectes nuisibles :

- Bacillus thuringiensis : bactérie tueuse de la chenille.
- Pyrethrine naturelle d'origine : insecticide biologique.
- Huile d'arbre et d'olive.

Contre les limaces :

- Phosphore technique.

Contre les maladies :

- Soufre et cuivre en pulvérisation.

Attention, choisissez des produits portant la mention « compatible avec les auxiliaires ».

Si vous utilisez des pesticides... quelques règles à respecter

N'intervenir qu'en cas de nécessité...

Avant le traitement

1 UTILISEZ UNIQUEMENT DES PRODUITS PORTANT LA MENTION "EMPLI AUTORISÉ DANS LES JARDINS".

2 CHOISISSEZ UN PRODUIT ADAPTE :

- à l'insecte visé,
- à la maladie identifiée,
- ou au stade de l'herbe indésirable à détruire (voie racinaire ou voie foliaire).

3 CHOISISSEZ LE PRODUIT LE PLUS RESPECTUEUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET VOTRE SANTÉ :

- Lisez l'étiquette ou interrogez votre vendeur.

4 CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- Vérifiez que les conditions climatiques sont favorables (absence de pluie, de vent, température inférieure à 25 °C).

5 CALCUL DE LA DOSE

- Calculez précisément la quantité à utiliser en tenant compte de la dose autorisée, du débit du pulvérisateur et de la surface à traiter.

Attention, le surdosage n'augmente pas l'efficacité du produit !

Notions de volume : 1 cc = 1 cm³ = 1 ml

Signification des symboles :

- 1 - Attention : produit phytotoxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 2 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 3 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 4 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 5 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)

Le saviez-vous ?

- 1 - Attention : produit phytotoxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 2 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 3 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 4 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)
- 5 - Attention : produit très toxique (ne pas pulvériser sur les fleurs)

Si vous utilisez des pesticides... ... quelques règles à respecter

Avant le traitement (suite)

- 6 PROTÉGEZ-VOUS**
Le produit peut pénétrer par la peau, les voies digestives ou respiratoires. Portez des gants, des bottes, un vêtement de protection, voire des lunettes et un masque à cartouche si vous traitez des arbres ou des arbustes. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la préparation du traitement.

- 7 MATÉRIEL DE PULVÉRISATION**
Utilisez un pulvérisateur prévu pour cet usage et en bon état.



- 9 STOCKAGE DES PRODUITS**
Conservez-les dans leurs emballages d'origine, dans une armoire spécifique, fermée à clé, loin de toute denrée alimentaire humaine ou animale.



- 8 RINÇAGE DE L'EMBALLAGE VIDE**

Rincez l'emballage vide 3 fois et versez l'eau de rinçage dans le pulvérisateur avant l'application du produit.



Si vous utilisez des pesticides... ... quelques règles à respecter

Pendant le traitement

- 1 RESTEZ PROTÉGÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DU TRAITEMENT.**
2 ÉVITEZ LES ZONES À RISQUE et ne traitez en aucun cas les zones situées à proximité d'un point d'eau (avaires, caniveaux, fossés, égouts, puits, plans d'eau...).
3 UTILISEZ ENTièrement LA BOUILLE PRÉPARÉE AU PLUS JUSTE sur la zone à traiter.
4 PROTÉGEZ VOTRE ENTOURAGE. Ne laissez pas jouer vos enfants ou vos animaux familiers à l'endroit où vous traitez, pendant et juste après le traitement.



Après le traitement

- 1 RINÇAGE DU PULVÉRISATEUR**

Rincez votre pulvérisateur à l'eau claire. Appliquez l'eau de rinçage sur la zone déjà traitée. Ne jetez jamais l'eau de rinçage dans le fossé, l'égout, l'évier ou le caniveau.

LAVEZ-VOUS
Lavez vos bottes, vos gants puis vos mains et votre visage.



- 3 QUE FAIRE DES EMBALLAGES VIDES ?**

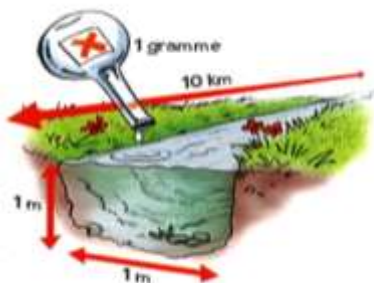
Il est interdit de brûler les emballages. Rincés 3 fois et épuisés, l'emballage vide peut être déposé en déchetterie si elle les accepte ou avec les ordures ménagères. Pour les produits que vous n'utilisez plus, consultez également votre déchetterie.



CENTRE ANTIPOISON Angers 02 41 48 21 21



Attention, de mauvaises pratiques peuvent être à l'origine de l'eau et de l'environnement...



1 seul gramme de substance active suffit à polluer **10000 m³ d'eau**,

- soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant... 30 ans!
- soit un fossé de plus de 10 kilomètres de long.

La concentration de **0,0000001 g par litre (0,1 µg/l)** au-delà de laquelle une eau n'est plus potable, est très rapidement atteinte.

ECOLE

Equipe enseignante : de gauche à droite

- Isabelle VAN RECHEM : CM1/CM2
- Marine CHAULOUX : CE1/CE2
- Patrick VAN RECHEM : GS/CP
- Sophie TUSSEAU : PS/MS



CONSEILS POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Pièces demandées	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Carte nationale d'identité : Délai 4 semaines	A la Mairie du domicile	2 photos d'identité (identiques) 1 copie intégrale de naissance ou extrait 1 justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, Eau...) Carte périmée	1 ^{ère} demande ou renouvellement : Gratuit En cas de perte ou vol : 25 €
Passeport : Délai 4 semaines	Mairie suivant liste (Sablé, Le Mans, Allonnes, La Flèche...)	2 photos d'identité (identiques) 1 copie intégrale de naissance 1 justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, Eau...) Ancien passeport (si renouvellement) Carte d'identité	Timbres Fiscaux (à titre indicatif peuvent changer) : Adulte : 88 €* Mineur : 30 €* A se procurer à la trésorerie ou bureau de tabac
Extrait d'acte de naissance ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de mariage ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de décès ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du Livret de Famille	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT
Carte grise	A la Mairie ou à la Préfecture	Carte grise Certificat de cession Justificatif de domicile Pièce d'identité Contrôle technique de - 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans 1 enveloppe timbrée à vos noms et adresse	Barème suivant la puissance fiscale et l'année de 1 ^{ère} mise en circulation

3939 ALLÔ SERVICE PUBLIC

Demande de renseignements administratifs du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : Service-public.fr

URBANISME vous pouvez télécharger les formulaires sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr



Imprimé par nos soins